

Image not found or type unknown



## Partage des droits de l'aide juridictionnelle

Par **Messaoud KIME**, le **24/06/2017** à **16:19**

je suis passé seul devant le JAF pour une requête concernant une baisse du montant de la pension alimentaire que je verse à mon ex femme. J'ai eu gain de cause car ma fille de 25 ans a commencé à travailler donc je ne paye plus de pension alimentaire mais seulement pour mes 2 autres enfants mineurs

Le jugement a eu lieu fin oct 2016

Or je viens de recevoir hier un courrier du trésor public me demandant de payer 50% de l'aide juridictionnelle totale de mon ex femme soit 250€

Est normal?

merci de m'éclaircir sur le sujet